

Devoirs surveillés - Collège des Pâquis

Des devoirs surveillés sont organisés au collège des Pâquis pour les élèves des degrés 4P à 8P

Déroulement des devoirs surveillés

Les élèves sont réunis en groupes issus de différentes classes et différents degrés. Ils sont sous la surveillance d'encadrants externes à l'école engagés par la Commune de St-Sulpice.

Il ne s'agit ni de cours privés, ni de cours d'appuis. La mission des encadrants consiste à veiller au bon déroulement de l'exécution des devoirs, avec, lorsqu'il est nécessaire, quelques explications permettant à l'élève de mieux comprendre les leçons qui lui sont données. Les encadrants notent à la fin de l'agenda la présence des élèves. Si besoin, il y a la possibilité d'écrire une remarque.

L'élève est tenu d'avoir son agenda et son matériel avec lui pour pouvoir effectuer ses devoirs.

L'ambiance doit être calme et sereine. Si l'élève a terminé son travail, il veille à s'occuper de façon autonome, sans déranger ses camarades. S'il n'a pas fini ses devoirs, l'enfant les terminera à la maison.

Politesse, comportement adéquat, respect et silence sont attendus de chacun. Un enfant qui trouble l'organisation des devoirs surveillés par son comportement sera exclu temporairement, après un premier avertissement écrit adressé aux parents. La Municipalité se réserve le droit de prononcer une exclusion définitive en cas de récidive ou de graves problèmes de comportement. La commune peut également refuser une nouvelle inscription pour un enfant ayant déjà causé des problèmes de discipline.

Quand

Pour les 4P à 6P : les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.
Les 4P à 6P sont pris en charge dès 15h15 avec 10 min de pause.

Pour les 7P à 8P : (en attente des horaires précis)

Il n'y a pas de devoirs surveillés pendant les vacances scolaires, les jours fériés, les autres fermetures officielles de l'école.

Où

Au Collège des Pâquis. Le rendez-vous se situe dans la cour du haut.

Inscription

Seuls les élèves scolarisés au collège des Pâquis, de la 4P à la 8P, sont acceptés aux devoirs surveillés, pour une fréquentation régulière, sur inscription.

Les enfants inscrits à l'UAPE après l'école ne peuvent pas participer aux devoirs surveillés.

Pour toute demande de modification ou inscription en cours d'année, une demande est à adresser par courriel au secrétariat municipal ✉ info@st-sulpice.ch, sous réserve de place disponible.

Prix des devoirs surveillés :

CHF 60. --	par semestre pour 1 jour par semaine
CHF 120. --	par semestre pour 2 jours par semaine
CHF 180. --	par semestre pour 3 jours par semaine

Absence

En cas d'absence, merci d'informer la responsable Mme Maude Belet au ☎ 079 904 13 46, ceci afin que les encadrants ne s'inquiètent pas si un élève n'est pas présent.